

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-TH-41

Pompe à chaleur à moteur gaz de type air/eau

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 10 000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'une pompe à chaleur (PAC) à moteur gaz de type air/eau.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Coefficient de performance (COP) égal ou supérieur à 1,3 mesuré selon la méthode de mesure de la norme EN 14511 pour des températures d'entrée et de sortie de 7°C (A) / 35°C

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

COP ≥ 1,3 :

Zone climatique	kWhcumac/ m²	
H1	1 100	1
H2	900	1
Н3	600	1

totale chauffée	totale	_
chauffée	chauffée	Surface
(m²)	(m²)	
A 600 CO		(m²)

x	Secteur d'activité	$0 \le S < 5000$ m^2	$\begin{array}{c} 5\ 000\ m^2 \leq S \leq \\ 10\ 000\ m^2 \end{array}$
	Bureaux	1,1	1,3
	Enseignement	0,8	0,7
1000	Commerces	1,1	1,1
	Cafés, hôtels, restaurants	1,4	1,4
	Santé	0,9	1,1
	Autres	0,8	0,7



<u>COP ≥ 1,6 :</u>

Zone climatique	kWhcumac /m²	
H ₁	1 400	
H ₂	1 100	١,
H ₃	700	

Surface totale chauffée (m²)

	Secteur d'activité	$0 \leq S < 5 000$ m^2	$\begin{array}{c} 5 \ 000 \ m^2 \leq S \leq \\ 10 \ 000 \ m^2 \end{array}$
	Bureaux	1,1	1,3
x	Enseignement	0,8	0,7
	Commerces	1,1	1,1
	Cafés, hôtels, restaurants	1,4	1,4
	Santé	0,9	1,1
	Autres	0,8	0,7